L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.........$12 | payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 23 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

LE NORD ET LE SUD.

Les circonstances sont graves, on ne saurait se le dissimuler: les dispositions de la Grande Bretagne se montrent de jour en jour moins pacifiques, et d'un instant à l'autre l'Union peut être appelée à défendre son territoire et ses droits, contre les envahissemens de sa redoutable voisine. C'est donc en ce moment une triste chose que de voir certains organes de l'administration continuer d'irritantes publications dont l'effet, que ce soit ou non le but de leurs auteurs, est d'entretenir et de raviver parmi le peuple des sentimens de jalousie de la nature la plus déplorable. C'est là bien mal comprendre les devoirs de la presse; c'est là s'inquiéter bien peu de l'honneur national! Ces organes ne sentent donc pas qu'au point où nous sommes, rien ne saurait être plus funeste tout aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur! L'Etat de nos relations étrangères rend nécessaire l'union la plus parfaite entre les différens Etats qui composent notre Grande République: car l'union, pour nous surtout, c'est la force. Mais il ne suffit pas d'être forts en réalité; il faut que nos antagonistes aient la conviction que nous le sommes. Or les publications dont nous parlons, pourraient affaiblir cette conviction à l'étranger, en faisant croire à des divisions qui n'existent pas. Voilà pourquoi nous les signalons, voilà ce qui les rend coupables à nos yeux!

Non, grâces à Dieu, nous ne sommes pas divisés, nous ne sommes pas désunis; la meilleure intelligence règne entre les différentes parties de l'Union; et toutes les fois qu'il s'agira de l'honneur ou des droits de l'une de ces parties quelle qu'elle soit, on verra la nation toute entière se lever comme un seul homme pour les maintenir. Les luttes si animées de l'opinion publique n'ont en rien altéré cet amour de la commune patrie, cette fraternité de sentimens qui forment entre le Nord et le Sud un lien indestructible.—Ne suffit-il pas pour s'en convaincre de voir ce qui s'est passé en deux circonstances importantes?

Lorsque, il y a quelque tems, les discussions relatives à la frontière du Nord-Est prirent une tournure menaçante, lorsqu'on put craindre une rupture entre les E-Unis et la Grande Bretagne, le Sud embrassa la cause du Maine et vota unanimement pour toutes les propositions qui avaient pour but le maintien des droits de cet Etat. Et cependant, il faut le reconnaître, il n'y a peut-être pas une question qui offre aux Etats placés au Sud de la ligne de Mason et de Dixon un intérêt aussi peu immédiat. Qu'importe en effet à ces Etats la possession du pays situé entre l'Arrostook et le St. Laurent? Mais l'intégrité de l'Union se trouvait attaquée, et le Sud, laissant de côté toutes les préoccupations personnelles et ne songeant qu'à l'honneur national, le Sud vint noblement en aide à ses frères du Nord, sans s'inquiéter des terribles conséquences que pouvait avoir pour lui la guerre, il vota, dans la session de 1838 39, en faveur d'un bill qui mettait à la disposition de l'exécutif une force suffisante pour prendre une attitude offensive vis à vis de l'Angleterre. C'est là certes une preuve éclatante que le Sud ne sera jamais en arrière en fait de patriotisme; c'est une preuve aussi que des griefs particuliers ne seront jamais assez puissants pour refroidir l'élan de ce patriotisme.

Si le Sud a pris chaudement part à une affaire où le Nord était spécialement intéressé, le Nord de son côté a montré naguère tout le respect qu'il professe pour les droits du Sud. Aussitôt qu'on eut appris que le gouvernement anglais refusait d'accorder une indemnité aux propriétaires du brick l'Entreprise, dont les esclaves avaient été mis en liberté par les autorités anglaises du Port Hamilton, dans l'Ile Bermude, des résolutions à ce sujet ont été présentées au sénat des Etats-Unis. Les résolutions déclaraient que "la saisie et la mise en liberté des nègres du brick l'Entreprise violaient les droits des nations et attaquaient les privilèges de nos concitoyens;" et elles ont été adoptées à l'unanimité! Cette unanimité n'est-elle pas la garantie positive que le Nord est disposé à soutenir énergiquement la doctrine qu'il professe en notre faveur? Ne renferme-t-elle pas pour nous l'assurance que les états à esclaves veulent faire respecter ceux mêmes d'entre nos droits constitutionnels qui n'auraient pas leurs sympathies?

Ces deux exemples prouvent d'une manière victorieuse que, malgré les dissidences qui existent sur certains points, le Sud et le Nord peuvent compter l'un sur l'autre; et ce dévouement mutuel nous fait prévoir sans crainte toutes les éventualités! Il est assez énergique, nous en sommes certains, pour résister aux plus rudes épreuves. Quand de semblables dispositions existent de part et d'autre, on comprend que les récriminations d'une certaine partie de la presse sont impuissantes à troubler la bonne harmonie nationale; mais il est déplorable de penser que ces récriminations peuvent diminuer notre considération à l'extérieur. Qui empêche en effet les étrangers, s'ils s'en rapportent à quelques-uns des journaux qui leur parviennent, de se représenter notre situation intérieure sous un jour tout-à-fait faux? Qui les empêche de s'imaginer que des Etats séparés par des limites géographiques, sont incapables d'un effort combiné en cas de besoin? Qui sait si les lecteurs du Globe, par exemple, ne sont pas convaincus qu'une moitié de l'Union verrait avec plaisir la ruine de l'autre; que le Sud se réjouirait des revers du Nord; et que le Nord lui-même prêterait la main au renversement des institutions du Sud! C'est peut-être à cette fausse idée qu'il faut attribuer le ton hautain que le ministre résident de la Grande-Bretagne emploie dans ses communications; c'est peut-être elle aussi qui fait persister le gouvernement anglais dans la tendance qu'il a toujours manifestée à intervenir dans nos affaires; c'est peut-être elle encore qui le poussera prochainement à ne plus garder aucun ménagement dans ses rapports avec l'Union! Cette erreur lui serait fatale, car au lieu des populations divisées et rivales qu'il s'attendrait à trouver, il rencontrerait un seul et même peuple, indissolublement uni par les sentimens les plus désintéressés, puissant par son union, son patriotisme et la conscience de son bon droit!

"L'acte pour s'opposer à l'introduction dans cet Etat des mendians, nègres libres et autres personnes d'un caractère suspect contient les dispositions suivantes:

1o. A dater de la promulgation de cet acte nul capitaine [illegible] n'introduira sciemment dans cet Etat aucun [illegible], aucun repris de justice ou aucune personne cherchant à échapper à la justice d'un autre Etat ou d'un pays étranger, sous peine d'une amende de cinq cents piastres pour chaque contravention, dont la moitié appartiendra à l'Etat et l'autre moitié au dénonciateur. Et tout individu convaincu d'avoir aidé ou facilité l'introduction de ces personnes sera passible de la même amende.

2o. Tout contrevenant à la prohibition du présent acte sera tenu de donner caution de renvoyer dans un temps donné hors des limites des Etats-Unis toute personne introduite en fraude sous peine d'emprisonnement.

3o. Quiconque introduira sciemment dans l'Etat des esclaves ayant été convaincus d'avoir commis un crime ou un délit sera passible d'un emprisonnement de trois mois, sans admission de cautionnement, et d'une amende de cinq cents piastres par chaque esclave, sans préjudice de l'obligation de renvoyer hors du territoire des Etats Unis ceux qui auraient été introduits en fraude.

4o. Tout officier de police pourra visiter les navires arrivant ici et faire mettre à la geole toute personne de couleur qui s'y trouvera pour l'y garder pendant que le bâtiment stationnera dans le port, et en ce cas le capitaine s'engagera à ramener en s'en allant ces personnes sous peine d'une amende de cinq cents piastres.

5o. Quiconque introduira dans cet Etat des infirmes, des vagabonds ou des personnes qui pourraient devenir à charge à l'Etat se rendra passible d'une amende de cinq cents piastres.

Tout capitaine sera tenu de livrer, en arrivant, une liste assermentée de toutes les personnes venues à bord dudit navire indiquant leurs professions et les particularités de la vie de chacun, sous peine d'une amende de trois cents piastres.

Le gouverneur Seward dit, dans son dernier message à la Législature de New-York, que sur mille cinquante huit enfans qui sont dans la maison de charité de New York, un sixième appartient à des parens américains, et le reste à des parens étrangers.

Les revenus que l'Etat retire des ventes à l'encan ont diminué pendant le courant de l'année dernière de $60,780,46, en conséquence de la dépression des affaires commerciales.

Le montant des péages et rentes pendant la saison de la navigation de 1840, s'est élevé à $1,775 747,37, ce qui présente une augmentation de $159,365,55 sur les recettes de 1839.

Le capital productif du fonds des écoles était à la fin de l'année de $2,033,807, 95. Les revenus, à la même époque, s'élevaient à $268,470 65.—Et la somme payée pour le soutien des écoles communes à $275,000 00. Le capital du fonds de littérature, (Litterature Fund), s'élève à $268 777 93, et les revenus employés ont atteint $46,935 84. Le montant alloué pour le soutien des hautes écoles est $47,671 97.

Le nombre des élèves dans les collèges de l'Etat est de [illegible], on compte trente quatre mille huit cent trois [illegible] cinquante deux élèves [illegible] les écoles communes ...

Il y a environ onze mille écoles communes distribuées dans l'Etat, possédant presque toutes des bibliothèques et pouvant compter entre elles environ un million de volumes.

Il résulte du message du gouverneur Porter de la Pennsylvanie que l'Etat doit maintenant $36,790,775, et que les propriétés de l'Etat s'élèvent à la somme de $36,459,370.

Le gouverneur McNutt du Mississipi soutient dans son message l'étrange doctrine que l'Etat peut manquer à ses engagements, sans que pour cela il y ait violation de promesse.

MASSACHUSSETTS.—Le dixième district électoral, qui jusqu'à présent avait été en faveur des loco-focos, vient de se prononcer en faveur des whigs. M. William, l'un de ceux qui ont voté l'an dernier pour la sous-trésorerie et pour la violation des droits du New Jersey, a été battu par M. Borden qui reprend un siège qu'il avait déjà occupé à la satisfaction de ses commettans.

RAPPORT.
SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Séance du 22 janvier 1841.
PRESIDENCE DE M. GARCIA.

Lecture est donnée d'un message de la Chambre des Représentans, demandant le concours du Sénat à une résolution des deux Chambres, relative à la nomination des directeurs de la Banque des Citoyens, fixée par la Chambre, au lundi premier jour du mois de février prochain.

Le secrétaire du Sénat porte à la Chambre une résolution ayant pour objet de requérir nos Sénateurs et de prier nos Représentans au Congrès de faire en sorte qu'une loi de monition soit passée, relativement aux terres publiques situées dans l'Etat de la Louisiane.

M. Waggaman présente une résolution additionnelle, relative aux principales Banques de l'Etat. En vertu de cette résolution, la Banque de l'Etat de la Louisiane, la Banque de la Louisiane, la Banque de l'Union, l'Association consolidée et la Banque des Citoyens devront fournir dans le plus bref délai la liste des actionnaires et le lieu de leur domicile, avec l'indication du nombre d'actions possédé par chacun d'eux, ainsi que la liste des officiers des dites Banques, et la mention de leurs salaires respectifs.

M. Downs donne avis qu'il présentera demain une résolution pour abroger l'article 52 des réglements du Sénat afin que la dispense des dits réglements puisse être prononcée par une simple majorité, à l'exception des cas prévus par la Constitution de cet Etat.

Un bill relatif aux loteries, provenant de la Chambre, subit une première lecture.

Un bill pour établir un pont sur la rivière Tchifoncté, dans la paroisse St. Tammany, provenant de la Chambre, subit une première lecture.

M. Davidson observe que la passation immédiate de ce bill intéresse essentiellement les habitans de Madison et de Covington ainsi que ceux de la Nouvelle Orléans; en conséquence il invite le Sénat à prononcer la dispense des réglemens à l'effet de procéder successivement à la seconde et à la troisième lecture du bill.

Le Sénat accède à la demande du sénateur de Livingston, et le bill est passé.

Lecture est faite d'un bill pour fixer les limites de la paroisse Ascension, et d'un autre bill relatif à la navigation du bayou [illegible].

Le Sénat allait s'occuper d'un bill relatif à l'article 3214 du code civil, lorsque M. Davidson, remarquant que midi sonne, appelle le bill relatif à la constitution, mis à l'ordre du jour spéciale pour la même heure.

M. Crow désirerait que la discussion de ce bill fut remise à un autre jour. Il importe, dans une question aussi grave que celle qui maintenant est soumise aux délibérations du Sénat, que l'assemblée soit aussi nombreuse que possible: les sénateurs de la Pointe Coupée et d'Iberville sont absens, il serait convenable d'attendre leur retour. Si vous ouvrez la porte dit-il aux prétendues améliorations, pouvez vous en prévoir les conséquences. Pourquoi ne pas conserver cette œuvre de nos bons vieux temps que nous ont léguée les anciens habitans du pays. Le danger des innovations accompagne toujours le désir d'améliorer. Sans doute la constitution qui nous régit n'est pas sans défauts, mais ces défauts sont en petit nombre et n'ont présenté jusqu'à ce jour que peu d'inconvénient. M. Crow se résume en faisant la motion de renvoyer la discussion à lundi prochain.

Cette motion est rejetée par le Sénat.

M. Hoa prend la parole moins pour se livrer à la discussion du bill que pour motiver son vote négatif sur les différentes sections dont il se compose. Dans toute autre circonstance il se pourrait qu'il votât en faveur du bill, mais dans l'état de choses actuel il votera contre. Plusieurs sections, ou plutôt plusieurs paragraphes sont en harmonie avec des opinions; toutefois comme il croit que la mesure est inopportune, et comme son but est de s'opposer à la passation définitive du bill, il votera contre ces mêmes paragraphes.

M. Crow donne son assentiment aux vues du sénateur d'Orléans; sa manière d'envisager le bill dans son ensemble comme dans ses détails est absolument la même; en conséquence il suivra l'exemple de son collègue et votera successivement contre les divers paragraphes.

M. Waggaman approuve quelques unes des dispositions du bill, particulièrement en disposition relative à l'organisation et aux attributions de la cour suprême; il serait même favorable à la convention, d'une convention mais le temps est mal choisi. Que l'on remette la discussion de cette question si grave à la session prochaine de la législature alors il votera pour la mesure proposée. Son respect pour les anciennes institutions du pays lui inspire les mêmes scrupules que ceux manifestés par le sénateur des Attakapas, dont il partage entièrement les sentimens; il ne peut consentir à voter en ce moment en faveur du bill.

Le bill est mis aux voix et le Sénat l'adopte dans son entier. Neuf voix contre cinq.

M. Davidson fait un appel à la bienveillance des membres composant la minorité. La volonté du peuple, dit-il, vient d'être proclamée par la majorité de ceux qui le représentent; que la minorité consente à la demande que je lui fais, afin que la volonté du peuple s'accomplisse; je demande donc que le Sénat prononce la dispense des réglemens afin que le bill subisse sa dernière lecture.

M. Hoa conçoit parfaitement que les membres de la majorité emploient tous les moyens en leur pouvoir pour que le bill soit passé définitivement; mais il n'accordera point à la majorité ce que certainement elle ne voudrait pas lui accorder. Chacun s'est exprimé franchement sur la question, et a pris pr conscience lui fait un devoir de persister jusqu'à la fin dans son opposition. Tant que la minorité conservera quelque espoir, elle n'abandonnera pas son ancre de salut. La troisième lecture de ce bill est demandée, mais cette dernière lecture ne peut avoir lieu dans la même séance, à moins d'obtenir le consentement des trois cinquièmes de l'assemblée. M. Hoa s'oppose à cette lecture, attendu qu'il a tout lieu de croire que l'opinion de la majorité de ses constituans est contraire à la mesure que la majorité du Sénat veut adopter. Si ses constituans lui font connaître plus tard un vœu contraire à ce qu'il exprime lui-même, alors il se ralliera plus tard à ce sentiment en votant pour la mesure.

M. Hoa conçoit parfaitement que les membres de la majorité emploient tous les moyens en leur pouvoir pour que le bill soit passé définitivement; mais il n'accordera point à la majorité ce que certainement elle ne voudrait pas lui accorder. Chacun s'est exprimé franchement sur la question, et il est de sa conscience lui fait un devoir de persister jusqu'à la fin dans son opposition. Tant que la minorité conservera quelque espoir, elle n'abandonnera pas son ancre de salut. La troisième lecture de ce bill est demandée, mais cette dernière lecture ne peut avoir lieu dans la même séance, à moins d'obtenir le consentement des trois cinquièmes de l'assemblée. M. Hoa s'oppose à cette lecture, attendu qu'il a tout lieu de croire que l'opinion de la majorité de ses constituans est contraire à la mesure que la majorité du Sénat veut adopter. Si ses constituans lui font connaître plus tard un vœu contraire à ce qu'il exprime lui-même, alors il se ralliera à ce sentiment. Et si la volonté de ses constituans se confirme, il restera fidèle à son opposition. Le sénateur d'Orléans déclare qu'il ne peut faire pour le Sénateur de Livingston ce que son collègue ne ferait pas pour sa faveur, et qu'il a la puissance que lui donne sa position pour ne pas agir ainsi.

Motion est faite pour la dispense des réglemens, afin de passer à la troisième lecture du bill.

La majorité du Sénat se prononce en faveur de la motion; mais la majorité n'étant pas constitutionnellement suffisante, la motion est sans résultat.

Le Sénat s'ajourne à demain, 11 heures.

(*Rapporté pour l'Abeille.*)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du 22 janvier.

La Chambre accorde des congés à MM. Foley et Thibodeaux de St. Jacques.

Pétitions et Résolutions.

M. Philips présente une pétition de ses constituans: renvoyée au comité des propositions et plaintes; un mémoire de M. Barry est renvoyé au comité des réclamations.

M. Bedford présente un mémoire concernant les greffiers du shérif qui est renvoyé à la délégation d'Orléans, ainsi qu'un mémoire concernant l'augmentation des pesants de foin, lequel a été déposé sur le bureau soumis à l'appel de la chambre.

Après dispensation des règles, M. Ratliff présente une pétition de ses constituans demandant l'abrogation de la charte d'incorporation de la ville de St. Francisville—Renvoyé au comité des pétitions.

Rapports des comités spéciaux.

La délégation d'Orléans fait son rapport sur le bill amendant l'acte d'incorporation de la ville de la Nouvelle Orléans. L'impression du bill est ordonnée.

Après dispensation des règles, M. Ratliff présente une résolution, à laquelle doivent concourir le Sénat, fixant le lundi 1er février à midi pour l'élection des directeurs de la banque des Citoyens.

Bills et actes de bills

M. Aubert présente un bill relatif aux routes et levées de la paroisse de Lafourche Intérieure—Renvoyé à la délégation de Lafourche.

Sur motion de M. Claiborne, la partie du message qui a rapport à la compagnie du chemin de fer de Nashville est renvoyée au comité de finances.

M. Bedford: un acte relatif à la nomination de peseurs publics dans la ville de la Nouvelle Orléans.

M. Philips donne avis qu'il présentera un acte pour l'abolition de la peine capitale.

M. Dugué annonce qu'il présentera un acte relatif aux jurés de police de la paroisse de Jefferson.

M. Ratliff présente un bill pour amender l'acte accordant à O. S. Barker le privilège d'un *ferry*.

Ordre du Jour.

La Chambre s'occupe de l'acte relatif à l'académie de Ouest Baton Rouge. Ce bill est pris section par section et adopté. Sur motion la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Barke pour passer une section de ce même bill allouant une certaine somme à la dite académie; après quelques explications de M. Clark la section est adoptée—Sur motion le bill est renvoyé à une troisième lecture.

Le bill pour venir au secours des cautions de Alfred D. Cheney, ex-shérif de la paroisse des Rapides, est adopté et approuvé à une troisième lecture.

Le bill pour prévenir l'introduction des pauvres, nègres libres et autres personnes dangereuses est sur motion, renvoyé à un comité spécial de trois membres qui devra faire son rapport le plus tôt possible.

La Chambre s'ajourne jusqu'à demain 11 heures.

THEATRE D'ORLEANS.

Décidément toute cette semaine a été pour le théâtre une semaine de malheur: dimanche elle s'ouvre par le *Pré-aux-Clercs* qui va tant bien que mal; mardi le *Cheval de Bronze* marche, hélas! vous savez de quelle façon; jeudi *la Fiancée* se traîne à travers les désastres de la plus pitoyable exécution, et enfin hier.... Eh! bien hier?—Eh! bien le *Domino Noir*, sur la puissance duquel on devait compter pour chasser la maligne influence qui a gâté tous nos plaisirs, le *Domino Noir* n'a pas obtenu ce succès d'enthousiasme qui accompagne presque toutes ses apparitions. On serait tenté de croire en vérité que quelque méchant sorcier a jeté un sort sur la Salle d'Orléans. Le *Mauvais Œil* cependant ne s'y est pas montré cette année!

Mais si le *Domino Noir* n'a pas été rendu à souhait, direz-vous, Mlle. Calvé du moins a bien chanté? Ma foi, puisque vous le demandez, je vous répondrai: Oui et Non!—Oui, parceque Mlle. Calvé ne peut pas faire autrement que de bien chanter.—Non, parce qu'elle n'a pas mis dans son chant cette irréprochable netteté, ce fini, cette perfection à laquelle nous sommes habitués. Ce n'est pas notre faute si Mlle. Calvé nous a rendus si difficiles: on n'est pas impunément comme elle une cantatrice délicieuse et une charmante actrice; on se trouve forcé en effet d'être tous les jours supérieure à soi-même sous peine de paraître descendre. Il ne faut pas que Mlle. Calvé l'oublie!

Irai-je maintenant vous parler de ceux qui entourent notre Prima Donna? Cela n'en vaut guères la peine: si vous avez vu le *Domino Noir* cette année, vous le savez déjà; si vous ne l'avez pas vu, cela doit vous inquiéter fort peu. Ils sont restés à peu-près à leur niveau habituel. Voilà tout ce que je dirai aux curieux; seulement, comme il faut rendre justice à tout le monde, j'ajouterai ceci: l'habit de M. Darmand était moins ridicule qu'à la première représentation, mais sa personne l'était davantage; le public l'a compris! M. Bernard, c'est du plus grand qu'il s'agit, M. Bernard a fait plus de grimaces encore que d'habitude et partant il a été plus applaudi. Au fait, cela peut être juste!

Les jours, dit-on, se suivent et ne se ressemblent pas; espérons qu'il en sera de même des semaines au théâtre, et que nous n'aurons plus à mentionner dans notre bulletin hebdomadaire des faits aussi tristes que ceux qui sont enrégistrés dans celui-ci. Si nous connaissions le saint sous l'invocation duquel est placé le théâtre, nous lui demanderions à mains jointes de nous accorder cette grâce. Ainsi soit-il.

J. L.

COMMERCIAL.

COTON.—Arrivé depuis le 1er courant.—Louisiane et Mississipi 4000 balles; Tennessee et Nord Alabama 300; Arkansas 200; Mobile 60, en tout 4760 balles, ce qui élève les arrivages depuis le 1er octobre à 207,127 balles contre 200,891 balles qu'il y avait l'an dernier à cette époque. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 879 balles, à la Havane 997 balles; à New-York, 476, à Boston, 309, à Norfolk, 92, en tout 2816 balles; ce qui augmente le stock de 1871 b. et l'élève à 147,157 balles; tandis que l'an dernier il n'était que de 106,127 balles.

ETAT DU COTON.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		38738
Reçu les 3 derniers jours	[illegible]	
Précédemment,	[illegible]	207 27
		[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours	2816	
Précédemment,	243790	246701
Stock en main		147187

Il s'est peu fait d'affaires sur le marché de coton depuis notre dernière revue, et cela provient principalement de ce que les acheteurs ont été occupés à recevoir leurs premiers achats qui étaient accumulés depuis près de 3 semaines à cause du mauvais tems. Les nouvelles reçues d'Europe avant hier n'ont produit aucun effet sur le marché; les prix sont les mêmes, quoique quelques lots aient pu avoir été achetés à des conditions un peu plus faciles. Les ventes de la semaine qui a fini ce soir, s'élèvent à 13,900 balles et celles des 3 derniers à 6000 balles, parmi lesquelles, nous mentionnons les suivantes:—925 balles Louisiane et Mississipi à 8 1/8; 92 do. à 9 cents; 60 à 8 1/4; 90 à 8 1/2; 346 à 8 3/4; 90 à 9 1/2; 130 à 8 3/4; 602 à 8 13/16; [illegible]; 240 à 8 3/4; 707 à 8 1/2; 169 à 9 et 100 à 9 c's.

Correspondant à celle du Hâvre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	6 à 8 1/2
Ordinaire,	8 3/4
Bon ordinaire,	9 à 9 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	10 à —
Petit courant et courant,	10 1/2 à 11 1/4
Bon courant	12 à —

TABAC.—Cet article arrive en très grande quantité pour l'époque peu avancée de la saison et le stock en vente est monté jusqu'à 1,300 boucauts, dont la plus grande partie n'est pas inspectée. Nous n'avons entendu parler d'aucune transaction depuis notre dernière revue, excepté 14 boucauts de 4 3/4 à 6 et 10 cts. nous conservons nos côtes précédentes.

Arrivé depuis le 10 courant, 402 boucauts; expédié dans le même espace de temps à New-York 15 boucauts.

SUCRE.—Quoique le temps continue à être incertain, ces deux derniers jours ont permis aux transactions de suivre leur cours, et le marché a été plus actif que nous n'avons été à même de le signaler depuis quelque temps. Les ventes se sont élevées à 700 boucauts, généralement de 5 1/4 à 5 3/4; les qualités extrêmes continuent à obtenir nos côtes de 4 3/4 à 6. Les ventes sur les habitations ont été très limitées et se sont élevées en tout à 900 boucauts, partie à 5 [illegible] ...

[illegible]

FARINE.—[illegible] été limitées depuis mardi [illegible] principalement attribuer au temps qui est toujours incertain. Pendant ces deux derniers jours les acheteurs ont été principalement occupés à recevoir leurs premiers achats et à les expédier, et nous ne devons pas nous attendre à une bien grande activité jusqu'à ce que le temps s'éclaircisse. Nous ne changeons rien à nos côtes qui sont de 4 12 1/2 à 4 25 pour la farine superfine. Cependant les ventes un peu importantes se sont effectuées au premier prix; les petits lots s'écoulent lentement à 4-25, et le marché s'est clos avec une tendance à la baisse. Les arrivages continuent à être considérables, et la dernière baisse qui a eu lieu dans l'Ohio ne peut que nous amener des quantités considérables.

PORC.—Le marché est dans le même état que mardi dernier. Il s'est peu fait de ventes et elles ont eu lieu pour les qualités inspectées à $ 11-50 pour le bœuf mess, et 9-50 pour le prime. Cependant il est peu de détenteurs qui soient disposés à vendre le mess à nos côtes et ils demandent généralement 12 M. O. 10-P. O. 6 à 8-50.—Porc en masse 4 1/2.

BŒUF—Cet article est calme. Nous cotons nous à côter le Mess en barils à $12, en demi barils de 6 à 7. Prime en barils 6 75. Le stock en vente a été considérablement affaibli par les dernières transactions pour l'exportation.

JAMBONS—Nous cotons—Jambons enveloppés, de Cincinnati, curés de 10 à 11, de la ville fumés de 8 à 10 1/2 Plats-côtés de 7 à 7 1/2. Epaules, 5 à 5 1/4.

GRAISSE—Graisse en feuilles de 7 à 7 1/2. Descriptions inférieures de 5 1/2 à 6 1/2 cents.

WHISKEY.—Cet article n'a pas été en bonne demande et la plus haut prix que la rectifiée puisse obtenir est 20 cents. Il n'y a pas de Whiskey commun sur le marché.

CAFE—Cet article est en bonne demande et le marché s'est bien maintenu à nos côtes. Le Havane Prime vert reste à 11 1/2 et 12 1/2.—Les descriptions inférieures de 10 3/4 à 11 1/4. Il n'est fait quelques ventes considérables de Rio à 11 1/2 à terme.

ETAT DU TABAC.

Oct. 10 1840.	Stock en main	[illegible]	2719
Reçu pendant les 3 derniers jours		402	
Précédemment,		3904	4570
			7289
Expédié pendant les 3 derniers jours		15	
Précédemment,		3904	3918
Stock en main,			3371

CHANGE.—Nous n'avons aucun changement à indiquer dans nos côtes.

Change sur place.

Traites sur l'Angleterre 9 à 9 1/2 pour 0/0 de prime
France 5 12 1/2 à 5 15
New-York 60 jours 1/4 0/0 d'escompte
do 30 do 3/4 0/0 de prime
do 3 do 1 1/4 do do.
do à vue 1 1/2 à 1 3/4 de prime
Philadelphie 60 jours 2 0/0 d'escompte.
do à vue pair.
Le fret continue à être calme.

FRET.

Coton pour Liverpool	0/0 d à
Do de Havre,	1 1/2 à
Do de New York,	1/2 à [illegible]
Do do Boston,	[illegible] à
Tabac pour Cowes,	00 à
Do de Londres directement,	00 à
Do do New York,	5 00 à 5 50
Do do Boston,	5 50 à
Do do Philadelphie,	00 à 00

ORPHELINS.

Le révérend abbé Mullen prêchera demain à 10-2 heures, à l'Eglise St. Patrick, au bénéfice des orphelins de Lafayette.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente d'une belle maison de résidence en briques et à trois étages, à tuée, dans la rue Carondelet dans le bloc de maisons de la Compagnie d'Architectes, d'une propriété située dans la 1ère. Municipalité sur les rues Bourbon et Bienville, et de plusieurs lots avec batisses dans la seconde Municipalité.

La vente a lieu aujourd'hui positivement à midi à la Bourse de l'Arcade, par Hewlett & Cenas.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Vespacian, Winser, Boston,	L. H. Gale.
Navire à vapeur Natchez, Swiler Havane,	S. Nicholson.
Brick Creole, Enser, Richmond,	Bedford & Beck.
Brick Achilles, Ramsden, Matanzas,	Schmidt & co.
Brick Cameo, Jarvis, Boston,	J. A. Merritt.
Brick Peruvian, Watson, Baltimore,	
	Alexander & Douglass.
Goelette Octavia, Churchill, Apalachicola,	
	Rogers & Hallam.
Goelette Polley, Pepper, Mobile,	O. P. Pond.
Goelette Wolcott, Northrop, Richmond,	J B. Bailey.

ARRIVES.

Bateau Je remorque Claiborne, Davis, des Passes, avec navire Potomac.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, avec navire Levant.

Navire Levant, Whitney, 19 jours de N. York—à Fosdick bro.

Navire Potomac, Berrey, de Rotterdam, 20 nov—au capitaine.

Navire Burlington, Thing, de Liverpool, 4 nov—au capitaine.

Brick Copenagen, Thompson, Havane, 18 janv—J. M. Feelette Kirkpatrick, 10 jours de la Jamaïque—au capitaine.

Steamer Cumanche, Mason, de Granwood.
Steamer N. Alabama, Grice, de Vicksburg.
Steamer J. Linton, Kimbal, des Natchitoches.
Steamer John Marshall, Hunter, de Cincinnati.
Steamer Queen of the West, Green de Cincinnati.
Steamer Sultana, Turfis de Vicksburg.
Steamer Lady of Arkansas, Lemmon, de Fort Smith.
Steamer Independence, Brickell, de Cincinnati.

Par autorité.

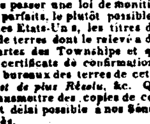

(No. 2.)
RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale,

Que les Sénateurs et Représentans au Congrès de cet Etat, soient invités à employer toute leur influence à l'effet de faire passer une loi de monition conçue de manière à rendre parfaits, le plutôt possible, en ce qui regarde les intérêts des Etats-Unis, les titres des réclamations particulières de terres dont le relevé a déjà été fait, représenté sur les cartes des Townships et qui sont réclamés en vertu de certificats de confirmation émis par les commissaires des bureaux des terres de cet Etat.

Et il est de plus Résolu, &c. Que le gouverneur est prié de transmettre des copies de cette résolution dans le plus court délai possible à nos Sénateurs et Représentans au Congrès.

[Signé] WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 22 Janvier 1841.
[Signé] A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[Communiqué.]
SUR LA MORT DE L'ENFANT DE A....

Il n'est plus, l'amour de sa mère!
L'enfant, délices de son père,
N'est plus!
Aux Cieux, il est parmi les Anges,
Dépouillé de ses mortels langes
Rachetés par Jésus.
Heureux comme la rose
Qui meurt, à peine éclose,
Il n'a vécu qu'un jour!
C'est assez sur ce globe
Où le corps, sans cesse dérobe
A l'âme, l'éternel amour!
Pleurez, pleurez, sensible père!
Vous, mère plus sensible encor,
Pleurez!....Mais quand l'ange a pris son essor
Votre douleur amère,
Votre chagrin, n'est plus qu'une chimère,
L'enfant est avec votre Dieu;
Pour lui, que craignez-vous?....Adieu!

DEMANDE DE PENSION.

UN jeune homme américain désirerait trouver le logement et la table dans une respectable famille créole ou française, où la langue française soit habituellement parlée. S'adresser par écrit à la poste, boite 461.
20 jan—1

VIN, Eau de Vie, Liqueurs &c., en magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux; vin rouge et blanc en barriques et caisses, eau de vie de Dupuy et Dumas, 4ème preuve, liqueurs, anisette, absynthe, bonbons, prunes en jarres, kirschwasser, Champagne etc.
21 janv F. JORDY, 116 Royale.

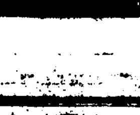

TOUS les citoyens Français, habitans de la Nouvelle-Orléans, les citoyens naturalisés et en général tous les autres, quelque soit leur origine, qui seraient disposés à coopérer à la célébration d'un service funèbre en mémoire de l'EMPEREUR NAPOLEON, sont respectueusement invités à se réunir lundi prochain 25 du courant à la salle de la Bourse St. Louis, à 6 heures du soir, pour délibérer et statuer définitivement sur la manière de célébrer cette cérémonie. (23 janv) Le Comité provisoire

6 16 53 17 60 78 55 71 10 23 45 48 65
Tirage officiel de la
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 2.
SAMEDI, 23, à 4 1/2 heures, P. M.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Arcade Banks' à 4 1/2 heures, p. m.
75 Numéros—13 sortants.
1 Lots de.......................$10,000
1 Lot de...........................2,000
Billets, $5 00—Coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
23 janv 38, rue du Canal.

LES Légataires de la succession de N. Girod sont invités à se réunir demain, samedi 23 courant, à 11 heures précises, au domicile de Mr. Victor Dejoux, rue de Chartres, No. 168. 22 jan—1.

AVIS.—Une lettre à mon adresse, envoyée des Opelousas, via Plaquemine, vers la fin de septembre dernier, et couvrant deux billets tirés par Mr. J. Dupré à mon ordre, ne m'étant pas parvenue jusqu'à ce jour, je préviens le public que ces effets sont de nulle valeur n'étant pas revêtus de ma signature et en ayant depuis reçu deux autres de Mr. J. Dupré, de la même teneur. Le montant de ces billets étant, l'un de $1,250 et l'autre de $675, tous deux payables à 120 jours de date, à mon domicile à la Nouvelle-Orléans. En tête du corps de ces deux obligations il n'y avait que les mots: Nouvelle-Orléans.... La date, le mois et l'année étant en blanc. R. TOLEDANO.
22 janv—4.

AVIS.—Le soussigné prévient le public qu'il a perdu deux billets souscrits par Henry H. Forsyth, à la Nouvelle Orléans, le 16 avril 1837, chacun de la somme de $4666 66 2/3 payables à l'ordre de Forsyth, Goodwyn et Co. l'un le 1er avril et l'autre le 1er juin 1839, et passés à l'ordre du soussigné par Forsyth Goodwyn et Co. Ces billets ont été perdus par le soussigné ou lui ont été volés après leur échéance. Le public est donc prévenu de ne pas recevoir lesdits billets vu que l'intérêt qu'ils portent reste en faveur du soussigné et qu'il ne les a jamais transférés. Une récompense convenable sera donnée à quiconque les remettra en sa possession.
23 jan—10 JAMES ERWIN.

FONDS DE BOUTIQUE DE BARBIER à vendre—A vendre un fonds de boutique de barbier situé à l'encoignure du Maine et Condé, ensemble avec ses accessoires.
21 janv—2

2 MALLES contenant: redingottes, manteaux pour hommes, de pour dames, à vendre à bas prix pour une facture.
23 janv AUGUSTE M[illegible]

SUCRE—100 boucauts 40 milles en-dessous [illegible] à vendre par BARRETT & LE[illegible]
23 jan

[illegible]

ESPRIT de Thé [illegible]
23 janv JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

ALUN et Sels—50 bar is Alun de Baltimore, 40 barils sel d'Epsum, à vendre par
23 janv JARVIS & ANDREWS, 20, rue de la Commune.

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un fort assortiment constamment en vente, à vendre par FROST & Co.
23 janv 8, Douane.

HABILLEMENTS—Un assortiment à bas prix, propres pour le débit de la Campagne, à vendre par
23 janv FROST & Co, 8, Douane.

CIRAGE—17 barils de 6 grosses chaque, qualité supérieure, à vendre par FROST & Co.
23 janv 8, Douane.

DES AVANCES en argent seront faites sur consignations de produits adressées à MM. E. L. Andrews & Co. de la Mobile, ou à J. J. Andrews et Bro., de New-York.
23 jan ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp.

TRAITES SUR NEW-YORK à vendre par
29 jan ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp.

THE—50 caisses thé impérial et poudre à canon, en boites de 4 livres; 100 caisses thé poudre à canon en boites de 12 livres; 50 caisses Young Hyson, en caisses de 6 livres à vendre par N. D. CHAMBERLIN.
21 jan 75, rue des Magasins.

100 PAILLASSONS à vendre par
23 jan N. D. CHAMBERLIN, 74, rue des Magasins.

AMIDON—50 caisses à vendre par
23 j N. D. CHAMBERLIN, 74, rue des Magasins.

POIVRE—50 sacs à vendre par
23 j N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

CIGARRES—27,500 cigarres de la Havane, en débarquement du brick Copenhague à vendre par
23 j J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARRES DE LA HAVANE—Regalias, Canones, Trabucos, Imperiales et autres en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO.
23 j 32, Vieille-Levée

CHAUX—1,000 barriques chaux fraîche de Thomaston, en débarquement du brick Tom Paine, brick Benjamin et de la barque Lelius à vendre par
GEORGE BEDFORD & BECK.
23 jan 21, Douane.

CIGARES 40,000 en débarquement et à vendre par
23 jan GEORGE BEDFORD & BECK, 24 Douane.

CIMENT et plâtre de Paris—200 barils ciment hydraulique et 100 barils plâtre de Paris à vendre par
GEORGE BEDFORD & BECK.
4 jan 24, Douane.

CHASSEURS LOUISIANAIS ATTENTION!

A une assemblée de la Compagnie des Chasseurs Louisianais, qui a eu lieu le 22 Janvier dernier, de nouveaux réglements ayant été adoptés, les membres qui n'ont point assisté à cette assemblée sont invités à passer chez le Trésorier A. Robert, au bureau du juge Préval, No. 220, rue Royale, pour prendre connaissance des dits réglements d'ici au 1er. Janvier prochain, faute de quoi, ils seront considérés comme n'appartenant plus à la compagnie.
23 j A. ROBERT, secrétaire par intérim.

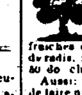

GRAINES FRAICHES—Garanties de la récolte de 1840, et d'importation directe. Le soussigné vient de recevoir des jardins les plus renommés de France, par le Robert Parker, un assortiment considérable de graines de jardin fraîches d'une qualité supérieure, consistant en 7 à 8 livres de radis, 200 do betteraves; 250 do choux; 50 laitues; 50 do choufleurs et autres graines assorties.

Aussi: 400 livres luzerne dont les habitans ferait bien de faire un essai sur quelques acres de terre; la luzerne peut être coupée 5 ou 6 fois par an et servir de bonne nourriture pour les animaux en hiver.

On trouvera toujours chez le soussigné les meilleures qualités de graines, d'arbres fruitiers, d'arbustes &c. &c. à vendre à de bas prix. Wm. DINN.
23j 11, rue de la Commune, enc. Tchoupitoulas.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—22 janvier 1841—No. 3710—Joseph Walton contre ses créanciers. Sur motion de M. W. Hoffman avocat de R. F. Canfield, l'un des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable soit tenue dans l'étude de J. B. Marks not. pub, jeudi le 2 février 1841 pour nommer un syndic à la place de Henry Jackson décédé.
Extrait des Minutes.
Sur au du greffier, 22 janvier 1841.
23 janv—3 H. PITOT, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. Jeudi le 21 janvier 1841—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 10010.—Levy et Ach contre leurs créanciers. Sur motion de M. R. Rousseau, avocat de H. D. Noelle, syndic des créanciers des insolvables et sur enregistrement d'un tableau de distribution dans ce procès; il est ordonné par la Cour que les créanciers des dits insolvables et toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs, s'ils en ont, pour lesquels le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à sa teneur.
Extrait des Minutes. P. LEBLANC,
23 jan—3 en 10 j Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Thomas W. Slemons contre ses créanciers—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue dans l'étude de J. B. Marks, not. public, lundi le 22 février prochain à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. John Culbertson est nommé pour représenter les créanciers dans ce procès.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 21 janvier A. D. 1841. P. LEBLANC,
23 jan—4fen 30j Député Greffier.

LE tarif de frais, qui suit, a été arrêté par les propriétaires de presses, soussignés:

Pour le coton non pressé, mis à couvert,
Magasinnage 20 cts par B.
Emmagasinage 5 cts. Do.

Avec la faculté de rester en magasin pendant un mois sans frais additionnels, les frais d'usage pour chaque autre mois.

Pour le coton non pressé, passant la nuit dans la presse 10 cts par B.
Matage 2 1-2

Chaque fois que le coton changera de main, il sera passible de 20 cts de magasinage et des frais ordinaires s'il y a lieu.

BEHAN & FREELAND de la presse d'Orléans,
COMPAGNIE de la presse à coton à vapeur de la Levée,
REYNEY & BELL, de la presse de la Louisiane,
ALFRED PEEN, de la presse de l'Union,
ROBERT ABBATT, de la presse des Planteurs,
R. J. DOWNEY, de la presse du Mississipi,
J. S. WOOD, rue des Magasins. 23j—22,25,27

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nelle Orléans 20 janvier 1841.

L'ELECTION annuelle des directeurs à nommer par les actionnaires sera tenue dans le local de la banque en cette ville lundi, 25 courant, entre 11 heures a. m. et 2 heures p. m.
22 j—3 WM. E. LEVERICH, caissier.

AVIS.

LES Ouvriers Imprimeurs qui ont travaillé *par ordre du Comité d'élection*, au journal *L'AVENIR DU PEUPLE*, feuille démocratique, et dont les comptes n'ont pas été soldés, sont priés de se rendre, Samedi 23 courant, à 4 heures P. M. chez J. Violliet, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, au-dessus du magasin de meubles, afin d'y délibérer sur les mesures à prendre pour obtenir un prompt règlement.
22 janv—2 A. LELOUP, Prote.

LE soussigné étant au moment de partir pour France, offre à vendre à l'amiable—Un fond de cabaret bien assorti et très bien achalandé, situé à l'encoignure des rues Montégut et Casacalvo. Les conditions en seront très avantageuses. Si ce fond de cabaret n'est pas vendu d'ici à la fin du mois, il sera offert en vente publique par Dutillet & Guinault le vendredi 29 janvier 1841.
22 janv—21,28 et 29 J. B. CHARPIN

A VENDRE—Un superbe waggon de Jersey, avec une impériale et des rideaux, convenable à des amateurs de la chasse ou à des marchands pacotilleurs. S'adresser à
22 j—6 M. S. CLARKE, 72 N Levée.

ON offre de céder un boarding house bien situé et avantageusement connu, ou à vendre le tout ou partie de l'ameublement.
S'adresser rue Gravier, No. 119, près l'Hôtel St. Charles.
20 jan—6.

DROGUES et médicaments—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI,
13 janv Ville de Lafayette

PLATRE DE PARIS calciné pour les constructeurs, artistes, qualité supérieure, do. pour mouleur et figuristes extra blanc et fin fraichement fabriqué, et à des prix très-modérés.

Leur machine à embouveter le plancher est prête à recevoir des ordres pour travailler à façon, ils ont aussi en main des planches de toute épaisseur et largeur, un tour et une scie circulaire sont également prêts à recevoir des ordres pour tout ce qui concerne le bâtiment ou le meuble; un moulin à maïs pour l'usage de MM. les habitants. Tous les ordres qui seront reçus chez M. DePouilly ainé, 119 ou au moulin, seront remplis avec exactitude et à des conditions avantageuses. DEPOUILLY Jne.
canal Enc. Urquhart et Marigny, Rail Road Pontchartrain

HARENGS—300 caisses à vendre par
H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

MORUES blanches fraiches—20 boucauts à vendre par
23 j H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

CIDRE raffiné du nord—40 barils à vendre par
23 j H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

MEULES de la Nouvelle Écosse—100 paires à vendre par
23 j H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

PELLES en fer—60 douzaines, à vendre par
23 j H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

BOTTES, souliers et brodequins—82 caisses en débarquement du Mexico, à vendre par
23 j R. G. HOBBS, 12 Douane.

CIGARES espagnols—80,000 en débarquement et à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

FRUITS conservés dans leur jus et fruits à l'eau de vie, qualité supérieure, en débarquement et à vendre par
23 janv J. ALBERT, 25, St. Louis

PLATILLES—20 caisses en débarquement du navire Favorite de Brême, à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

OCRE verte—Barriques du débarquement du steamer Troup de New-York, à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

CAFE—100 sacs café Havane prime vert, en débarquement du brick Copenhague, de la Havane, à vendre par
23 janv O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

CORDAGES—20 rouleaux cordes de Manille goudronnées, en débarquement du Nashville de New York, à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

WHISKEY—142 barils whiskey de Mohr gabelé en débarquement de la barque Susan E. Howell, à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

VIN de Madère—1 boucaut en débarquement du Governor Troup, à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

INDIGO—6 caisses indigo de Manille à vendre par
23 janv O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

BOUTEILLES—70 paniers bouteilles de Madère vides, à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

POIVRE—100 sacs poivre noir à vendre par
23 janv O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

THE—170 colis thé impérial et poudre à canon à vendre par O. H. MIESEGAES,
23 janv 24, Vieille Levée

SEL des Iles Turques—La cargaison de la goelette Billy Miller, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
23 janv 12, rue Poydras

[illegible] en magasin et à vendre par
BENJ. DOUGLASS, 12, rue Poydras

BEURRE [illegible] de Goshen prime, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
23 janv 12, rue Poydras

ABRICOTS [illegible]—100 barils à vendre par
BENJ. DOUGLASS, 12, rue Poydras

[illegible] 000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement du navire Independence [illegible], à vendre en [illegible] des acheteurs par ALEX. [illegible]
23 jan 91, rue de la Commune

[illegible]

[illegible] NORCROSS & Co, 40 Gravier

[illegible] 20 barriques [illegible] rouge, [illegible] vin de table, [illegible] qualités et en cri [illegible] en magasin d'importation
J. ALBERT, 25, rue St. Louis

[illegible] 100 balles [illegible] paillassons [illegible] JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

HUILE de Sperm d'hiver blanche—1000 gallons, à vendre par THAYER & CUSHING,
22 jan 30, rue Gravier.

CHANDELLES de Blanc de Baleine et de suif—100 caisses de chaque en débarquement du Memphis à vendre par THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.
22 jan

HARRENGS fumés—500 caisses à vendre par
THAYER & CUSHING,
22 jan 30, rue Gravier.

BLANC de baleine—100 caisses, à vendre par
WM HENRY FULLER,
22 janv 42, rue Poydras

CLOUS—300 barils grands et petits, à vendre par
WM HENRY FULLER,
22 janv 42, rue Poydras

SAVON—100 caisses savon Jackson No 1, à vendre par
Wm. HENRY FULLER,
22 janv 42, rue Poydras

CHANDELLES de suif—Quelques caisses à vendre par
WM HENRY FULLER,
22 janv 42, rue Poydras

BLANC de ceruse—Quelques barillets à vendre par
Wm HENRY FULLER,
22 janv 42, rue Poydras

HUILE de baleine, à vendre par
Wm. HENRY FULLER,
22 janv 42 rue Poydras

LIQUEURS DU PAYS—Eau-de-vie, &c. &c. preuve genièvre, marque de l'ancre, rum de la N. A., en débarquement du Nashville, et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
22 j 74, rue des Magasins.

ALCOOL—20 barils en débarquement du Nashville, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
22 j 75, rue des Magasins.

INDIGO—10 surons de Caraccas en débarquement du Nashville, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
22 j 75, rue des Magasins

HUILE ET CHANDELLES—40 barils huile des tanneurs; 85 caisses chandelles de blanc de baleine et à vendre par N. D. CHAMBERLIN.

PRESSES A COPIER—6 pour les Negocians à vendre par FROST & Co.,
22 j 8, rue de la Douane.

DENIMS de Hamilton—10 caisses à vendre par
FROST & Co.
22 j 8, rue de la Douane.

COTONS de Lowell—30 balles 7/8, 4/4 à vendre par
FROST & Co.,
22 j 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX de soie, de feutre et de Russie à vendre par
FROST & Co.,
22 j 8, rue de la Douane.

SEL—3000 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement et à vendre en lot au gré des acheteurs, à de bas prix par A. PARK, 91, rue de la Commune

CHARBON de Canuel et d'Ecosse en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par A. PARK
22 janv 91, de la Commune

TRAITES sur la Havane en sommes au gré des acheteurs et à courte vue, à vendre par
22 janv J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins

CAFE de la Havane et cigares—700 sacs café prime; 600 mille Regalias, Canones à vendre par
22 janv J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins.

ARDOISES DE BANGOR.

RECEMMENT reçu en débarquement du navire Ocmulgee:
17,300 ardoises bleues duchesses, 21 sur 12.
5,000 idem plus petites, 22 sur 12,
31,800 idem grandes comtesses, bleues, 20 sur 10,
7 000 idem, grandes duchesses, 24 sur 12,
700 idem, pourpres, 24 sur 12.
A vendre en lots à la convenance des acheteurs, à des termes accommodans, par LYALL & DAVIDSON,
22 janv 60, rue des Remparts

ARDOISES à vendre—Venant de débarquer du navire Lehigh, 1,700 duchesses, 24 sur 12, excellentes ardoises de Bangor Welch, à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
22 janv 160, rue des Remparts

ARDOISES de Welch, venant d'arriver par le navire Virginia, 9,000 excellentes ardoises de Bangor, 20 sur 10, 10,000 idem comtesses, 20 sur 10; 5000 petites, duchesses 22 sur 12, à vendre par LYALL & DAVIDSON,
22 janv 160, rue des Remparts

AVIS—MM. George Bishop, Davis & Allard, J. Humphrey, J. F. Heckler, Mathias Stare, Thos Alanvil, A. P. Simpson & Turk, Yatinel & Port, consignataires par le navire Nashville, de New York, sont priés de faire enlever leurs marchandises avant lundi, le 25, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1841.
22 janv JAMES E. WOODRUFF, Camp. 52.

AVIS—Mme. E. ALBOUY, résidant rue St. Pierre No 90 entre Royale et Bourbon, a l'honneur de prévenir le public qu'elle se propose de continuer à confectionner les ouvrages de modes, tels que chapeaux, robes &c. Sa longue expérience et le zèle qu'elle mettra à remplir les ordres qui lui seront donnés, lui font espérer qu'elle méritera la confiance publique.

Madame Albouy se propose également de travailler pour les magasins de modes. 21 janv—6

UNE négresse capable de blanchir et faire la cuisine, dans une famille trouvera un emploi permanent et avantageux en s'adressant au bureau de cette feuille.
21 jan—1

VERRES A VITRES—Français, venant d'arriver et à vendre par CLASON & VLES,
21 janv au premier, 47 Chartres.

VITRES pour Fenêtres—Françaises, de numéros assortis, à vendre par CLASON & VLES,
21 janv au premier, 47, Chartres.

100 Ballots excellent tabac à cigares, de la Havane, et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 janv 28, Vieille Levée.

LETTRES de Change sur la Havane, à vue, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 janv 28, Vieille Levée.

VIN, Huile &c. 40 barils Malaga doux, 40 barils Malaga sec, 300 jarres huile d'olive et 40 sacs noix fraiches, en débarquement et à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
21 janv 28, Vieille Levée

DOUBLONS—250 doublons Espagnols, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co,
21 janv 28, Vieille Levée.

LETTRES de Change sur Philadelphie à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par
21 janv J. D. DENEGRE, 18, Douane.

CHAPEAUX DE PANAMA—Les soussignés viennent de recevoir un lot de Panama, extra fins qu'ils offrent à vendre. JH. BERCIER & L. LABEDENS.
21 janv—8 31, rue de Chartres.

ARGENT DU TEXAS—à vendre par
JH. BERCIER & L. LABEDENS,
21 janv—8 131, rue de Chartres.

COUVERTURES DE LAINE—20 balles couvertures de 3 points, qualité supérieure dernièrement reçues et à vendre par F. JORDY,
21 janv 116, rue Royale.

CUIVRE—Un lot à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

CLOCHES—Un lot de sonnettes espagnoles à vendre par
15 j KOHN, DARON & Co, 28 Bienville.

RIZ—300 tierçons, à vendre, rue Poydras No. 12, par
15 janv BENJ. DOUGLASS.

SAVON—100 caisses à vendre par BENJ. DOUGLASS,
15 janv 12, rue Poydras

BEURRE—24 barils de beurre de l'Ouest, à vendre par
14 janv STETSON & AVERY, 88, rue Gravier

LANGUES de bœuf—6 demi barils à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 88, rue Gravier

PLATS COTES—50 barriques plats-côtes curés, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier

FARINE—1200 barils à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 88 rue Gravier

JAMBONS enveloppés—Quelques barriques à vendre par
15 janv STETSON & AVERY, 88, Gr vier.

CHARBON en boucauts, à vendre par
15 j J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

PACANES—10 barils Pacanes fraiches, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
15 janv 73, rue Royale.

VIN BLANC—50 1/2 barriques vin blanc, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
15 janv 73, rue Royale.

LES soussignés offrent à vendre 200 barriques vin rouge, maintenant en débarquement du navire John Brower, venant de Marseille. BOUTIN, GALLY & Co.
15 janv 79, rue Toulouse.

CAFE, Poivre, Clous—200 sacs café Rio, 100 sacs café Java vieux gouvernement; 300 barillets clous—4 caisses indigo de Manille, à vendre par
16 jan WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

MAQUEREAUX—60 barils No 3 et 50 1/2 et 1/4 de barils maquereaux No. 1, à vendre par
16 jan WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

PORC mess et prime—1035 barils en débarquement de chalans, et à vendre par
16 jan LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

GRAISSE—352 barillets en débarquement de chalande, à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas.

PORC en masse—9000 livres plats côtés et épaules, en débarquement de chalands, et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
16 jan 111, rue Tchoupitoulas

TOILE et Cordes d'emballage—800 pièces en toile et 400 rouleaux cordes du Kentucky, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 janv 111, rue Tchoupitoulas.

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.

Samedi soir, 23 janvier.
ERIN GO BRAGH!
BRIAN BOROIHNE,

Cette pièce a été jouée plus de 100 fois à New-York. Avec de nouvelles décorations et costumes nouveaux. Mise en scène de M. C. L. Smith. Musique de M. C. W. Muller, Costumes de M. Nelson.

Samedi, 23 Janvier.

Le grand drame national de Jas. Shird, intitulé:
BRIAN BOROIHNE or THE MAID OF ERIN.

Brian Borothne,	MM. Barrett.
O'Donohul,	Connor.
Roderick,	Bunkey.
Terence,	J. Greene.
Montaigne,	Maynard.
Voltimer,	Farren.
Erina,	Me. Farren.
Emma,	J. Greene.

Pour les détails des scènes, voir les affiches.

Le Spectacle commencera par les Exercices de la troupe équestre, qui remplit ont aussi les entr'actes.

Le spectacle sera terminé par le drame équestre de TIKILI, OU LE SIEGE DE MONTGAT.

Tous les chevaux de la troupe paraîtront sur la scène dans cette pièce.

SALLE DE LA LOUISIANE.
RUE ST. LOUIS, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
SAMEDI 23 JANVIER.
BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'Entrée, Cavaliers.................$1 00.

Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.

MM. les souscripteurs aux Bals Parés, la société, sont prévenus que ces bals auront lieu tous les vendredis.
23 jan mjr

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 23 JANVIER,
BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers.............. $2.
21 jan MITAUD.

ACADEMIE
DE DANSE.

MONSIEUR E. SERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a pris des arrangemens avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront tenues pour recevoir des élèves; l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Chartres No. 14.

Les classes auront lieu rue St. Louis au No. 121, les lundis, mercredis et vendredis.

Rue St. Charles au No. 14, les mardis, jeudis et samedis, de 6 heures du soir à 10."

M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 dec—

ACADEMIE DE DANSE.
[illegible] METHODE,
Pour apprendre à Danser et Valser en douze leçons.

M. JOSEPH LAVILLE, à l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir un Cours de leçons, rue Royale no. 300. Les leçons auront lieu de cinq à huit heures du soir. Il se rendra au domicile des pères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

PRIX:

Danse et Valse, 36 leçons	$15
Valse en douze leçons	5
La Sauteuse en pas de zéphir, 12 leçons	5
Le pas du galop en 6 leçons	5

Tous ces pas de danse sont très gracieux et composés de glissades. Il montre aussi toutes les danses de caractère. S'adresser rue Royale no. 300 entre les rues St. Philippe et Ursulines. 31 dec—1 m

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur INDEPENDENCE, capt. Samuel Brickell, partira pour les lieux susdits et ceux intermédiaires, mardi 26 du courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier, ou à
22 jan W. C. TOMPKINS & Co. 50, rue Gravier.

POUR ST. QUINCY ET VARSOVIE. Le steamer ARTISAN, ayant été retenu partira positivement pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, dimanche le 24 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue du Canal ou à
22 janv JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur PAWNEE, capitaine Gleim, est actuellement en déchargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
22j JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR LOUISVILLE—Le steamer GENERAL BROWN, capitaine Dunham, est prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires et partira à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
20 j nv JUSTUS VAIRIN & Co. 17, rue du Commerce

POUR LA RIVIERE TENNESSEE—Le steamer MERMAID, capitaine J. H. Lusk, est prêt à recevoir du fret pour Florence, Tuscumbia et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf en face de la rue Girod ou à
JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras.

Le Mermaid peut porter 100 tonneaux avec moins de 36 pouces d'eau. 14 jan

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier LEHIGH, capt Plummer, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
JAMES D. DENEGRE,
23 jan 18, rue de la Douane.

POUR BREME—Le trois mâts COPERNICUS, capitaine Hoeslopp, ayant toute sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. S'adr sser à
O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire français, fin voilier, LA PAULINE, capitaine Guig. ot, partira incessamment pour le susdit port Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
2 janv 36, Bienville

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier DUMFRIESHIRE, capt John C[illegible] actuellement prêt à recevoir un chargement [illegible]. S'adresser au cap. to procure the [illegible] à bord ou à CURELL, CRUZ [illegible]
21 j 48, rue Bienville.

POUR BORDEAUX—Passage seulement—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Giraud, détenu par le mauvais temps partira positivement le 25 au 31 courant. Pour passage s'adresser au capt. à bord, vis à vis poteau No. 2, 2e. municipalité, ou à
21 jan—10 F. JORDY, 116, Royale.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts américain A. J. SOUTHERNER, capitaine Tibbits, a une partie de sa cargaison engagée et prendra la balance de son fret à des conditions très modérées. S'adresser au capitaine à bord ou à E. SAINET,
16 janv—8 12, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts fin voilier OCEANA, capitaine William Hammond, partira pour le port ci-dessus. Il peut prendre encore 400 balles. pour ce fret, s'adresser à
4 jan F. PERRET, 55 Toulouse.

POUR NANTES ET BORDEAUX—Le beau navire américain TALMA, capitaine Cayol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret et passage au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital ou à R. A. LEFEBVRE & Co.
1 janv 13, rue Toulouse

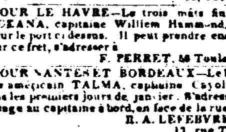

PROCLAMATION

De A. B. ROMAN, gouverneur de l'Etat de la Louisiane

ATTENDU qu'avis officiel a été donné à l'avocat de district du 10ème district judiciaire de cet Etat, qu'un nommé J. P. Sackett a été dernièrement assassiné dans la paroisse des Natchitoches par un individu du nom de Samuel P. Sackett qui a échappé à la justice; j'ai en conséquence jugé nécessaire d'émettre ma proclamation pour offrir une récompense de cinq cents piastres, à toute personne ou personnes qui arrêteront le dit Samuel P. Lackett et le livreront au shérif de la paroisse de Natchitoches, pour qu'il puisse être jugé pour le dit crime conformément à la loi.

Samuel P. Sackett est décrit comme ayant 26 ou 28 ans; sa taille est de 5 1/2 pieds; il est de forte corpulence, a les yeux gris et les cheveux touffus et noirs. Il parle l'anglais, le français et l'espagnol; un sourire sardonique se dessine sur ses lèvres lorsqu'il ouvre la bouche.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nelle Orléans, ce vingtième jour de janvier mil huit cent quarante et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par le Gouverneur, A. B. ROMAN.
LEVI PIERCE,
21 jan Secrétaire d'Etat.

AVIS AUX ACHETEURS DE SUCRE EN BARILS,
ATTENTION! ATTENTION!

VOUS êtes prévenus que les barils neufs contenant le sucre que vous achetez, pèsent de 33 à 35 livres et que la réduction de la tarre n'est que de 17 livres.

Perte..................... 18 livres.

Tandis que les barils à farine dans lesquels on met aussi le sucre, ne pèsent que de 18 à 20 livres. Ainsi je vous engage à faire attention à la perte que vous faites en achetant le sucre dans les barils neufs.
16 jan—10 UN CONSOMMATEUR.

VENTE A L'AMIABLE PAR DISSOLUTION DE SOCIETE.

LES soussignés offrent à vendre leur établissement connu sous le nom d'American Coffee House, situé sur la rive droite du fleuve près du ferry de la 1ère municipalité. Si au 1er. février il n'était pas vendu, il sera offert en vente publique par l'un ou autre avis. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux aux propriétaires.
20 jan—4 BAILLOT, frères.

TRAITES sur la Havane par
CUCULLU LAPEYRE & Co,
19 janv 28, rue Vieille Levée.

RIZ—20 tierçons et demi do. à vendre par
21 jan THAYER & CUSHING, 30, Gravier.

WHISKEY—375 barils whiskey rectifié à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
22 janv 48, Tchoupitoulas.

BŒUF mess, M. O. et prime à l'inspection, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
22 janv 48, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—130 barillets de l'ouest à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
22 janv 48, rue Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barillets à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
22 janv 48, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS enveloppés à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
22 janv 48, rue Tchoupitoulas.

LARD, Jambons et épaules à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
22 janv 48, rue Tchoupitoulas.

POISSONS ARMÉ—Quelques barils et 1/2 barils récemment reçus par le Kentucky, de Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT,
22 janv 53, rue du Camp.

RUM de la Nelle. Orléans; constamment un approvisionnement de la distillerie de la Fayette, à vendre par
22 janv JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

CHANDELLES DE SUIF—100 caisses de dimensions assorties à vendre par JOHN A. MERRITT,
22 janv 53, rue du Camp.

CAFE Rio—500 sacs de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Edwin à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
16 janv 66, rue Gravier

CHAPEAUX—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France et offrent à vendre à bon marché

Chapeaux de soie pour hommes et enfants.
" de feutre ras,
" Castor,
" de Bambins.

Gants, parapluies, bretelles, parfumerie, cravattes, foulards, chemises et mouchoirs de batiste, portefeuilles. &c. JH. BERCIER & L. LABEDENS.
21 janv—8 131, rue de Chartres.

MAQUEREAUX &c.—100 barils maquereaux No. 3, très grands; 25 do. saumon No. 1, 500 caisses morue blanche, 20 tambours dito., en magasin et à vendre par
DAVIS & HOBART,
9 jan 21, rue de la Douane.

VIN de Cantenac—100 caisses de ce fameux vin en débarquement de la barque Favorite, de Brême, à vendre par A. P. GRAY & Co.
20 janv—7 41, Nouvelle Levée

CAFE—125 sacs café de la Havane, en débarquement des bricks Mobile & Delia, à vendre par J. N. RICULFI,
19 janv 44, rue Toulouse

AVIS—Charbon de Canel en débarquement des navires Virginia et Leigh, entre le marché aux légumes et le chemin de fer, à vendre à de très bas prix en lots au gré des acheteurs. Le soussigné est également prêt à recevoir des ordres à son comptoir de la rue Bienville en à son bureau, 29 rue Bienville.
13 j A. GOW, 29, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu, aujourd'hui le 23 courant, à 11 heures, à leur magasin, rue de Chartres, no. 118
75 caisses vin de Bourgogne.
40 do. de Nerac.
9 do. de Chinois à l'eau de vie.
60 do. vin de Bordeaux.
6 paniers vin de Constance muscat. 21janv

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu, lundi prochain le 25 courant, à 11 heures, à leur salle d'encan, rue de Chartres, no. 118, ce qui suit:
QUATORZE COLIS de Quincaillerie et de ferronnerie, consistant en couteaux et fourchettes, rasoirs, ciseaux, serrures de portes, cuillers de table &c. &c.
Aussi.—3 caisses de colle et de bride. 22 janv

PAR J. LEVY.

IL sera vendu, lundi prochain le 25 courant, à 11 heures, à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, pour compte de qui il appartiendra:
172 barils de farine un peu avariés. 23 janv

Esclaves! Esclaves!
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan samedi le 23 courant, à la Bourse St. Louis, à midi
Un lot d'esclaves comprenant des esclaves de champ, des ouvriers, des cochers, des domestiques, des cuisinières, des blanchisseuses, des repasseuses, des couturières, des gardiennes d'enfants &c.
Pour de plus amples renseignements voir les catalogues.
21 janv

PAR L. A. GARIDEL.

SAMEDI 23 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, dans les magasins de la Douane pour compte de qui il appartiendra,
Une quantité de coton unis et imprimés, mouchoirs, coton, mousseline, nanzou, velour et peaux assorties.
21 jan—

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, Samedi 23 du courant, à quatre heures et demie, au magasin no. 23, rue du Canal.
Dix huit BALLES TOILE D'EMBALLAGE de Indes, de 40 pouces de large, marquée L dans un losange, importées et avariées à bord du brick Chaleo, capt. Jarvis, de Boston, et mise en vente par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 21 janv—3

VENTE DE SYNDIC.
Cha. Mbaresse contre ses créanciers.
PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu Lundi 25 Janvier 1841, à 4 heure précises de l'après midi, à la prolongation de la rue de l'Esplanade, entre les rue Roman et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, sous la date du 20 juin 1840, et à la requête du syndic des créanciers du dit insolvable:
1 Lot de Meubles meublans,
1 Lot de près de 300 volumes d'ouvrage de littérature.
Conditions comptant. 11 jan—3, 11, 16 et 23

PAR M. BARNETT Senr. encanteur.

IL sera vendu samedi le 23 janvier 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, pour le compte et risque de qui que ce soit, par suite du non accomplissement aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite par ledit encanteur à une vente publique qui a eu lieu le 31 mars dernier; et par ordre du syndic de Coras Hurst:

Deux lots de terre de batture situés au faubourg Bouligny, désignés par les lettres F. et Q., ayant chacun soixante pieds face à la rue Tchoupitoulas et au chemin de fer Bouligny, à l'est admet sur le fleuve Mississipi, plus 15 ou 20 pieds de profondeur, ensemble avec les droits à toute augmentation de la batture qui pourrait avoir lieu en face.

Conditions:—$187 50 cts (cent quatre-vingt sept piastres et 50 cents) cha un comptant, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, à partir du 3 octobre dernier, et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit à partir du 31 mars 1840, en billets endossés à la satisfaction du syndic portant hypothèque et intérêt à raison de dix pour cent l'an, à partir de leur échéance, en cas de non paiement, sans que cette clause puisse être interprétée de manière à en retarder le paiement des billets.

Les actes de vente pardevant Edward Barnett, notaire, pub. aux frais de l'acquéreur. 13 janv—18 et 22 janv

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente par ordre de Syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le samedi vingt-troisième jour de janvier 1840, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins les propriétés ci-après décrites, ainsi que les esclaves, abandonnées par William Christy, à ses créanciers, savoir:

PREMIEREMENT:

La propriété sur laquelle réside actuellement ledit sieur Christy, située rue Carondelet, entre celles Hevia et Girod, étant le premier des édifices connus sous le nom de "CARONDELET STREET ROW." — Le terrain mesure vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Carondelet, sur cent soixante-dix pieds [illegible] pouces de profondeur, plus ou moins, mesure américaine, avec un privilège en commun avec les autres édifices dans ledit "Row" d'une allée de vingt piedsde large conduisant à la rue Hevia.—Cette résidence est une maison en briques à trois étages avec de vastes édifices dans la fond, écurie et remise, et cet, sous tous les rapports, une des plus agréables et commodes qu'il y ait en ville. Il y deux grandes citernes dans la cour, et un hydrant donnant l'eau des water works.

Conditions:—$16,064 16 cents payables comptant, et le reste à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur la propriété.

SECONDEMENT.

Deux lots vacants situés au faubourg Delord, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle-Levée, Benjamin et Suzette, mesurant chacun vingt-deux pieds, neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur cent vingt sept pieds six pouces de profondeur, plus ou moins, mesure américaine.

Conditions:—Les terrains ci-dessus décrits se touchant mais se vendront séparément, à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction; assurés par hypothèque sur la propriété.

TROISIEMEMENT.

Trois Terrains, se touchant, et mesurant chacun vingt cinq pieds cinq pouces de face à la rue Bourbon entre celles du Canal et de la Douane, sur cent soixante-six pieds six pouces de profondeur, plus ou moins, mesure américaine; ne, bornés d'un côté par la propriété appartenant à Gabriel Chartres, et de l'autre côté par celle de David Urquhart. Les améliorations sur ces terrains consistent en une maison de résidence, à deux étages, construite en briques, 15 de à une grande distance de la rue, et entièrement dans les convenances convenables.

Conditions.—Les trois terrains ci-après décrits seront vendus ensemble pour $14,946 comptant, et le reste à 12 18 et 24 mois, en billets endossés, assurés par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur de ces terrains, auront le privilège, d'après un arrangement fait avec la Banque de la Louisiane, d'obtenir un emprunt sur les dits lots, à cette institution, de neuf mille piastres, assurée par première hypothèque sur les propriétés après celle de la Corporation, pour assurer un intérêt à raison de six pour cent par an, sur un capital de quatre mille piastres, lesquels capital et intérêts devront être payés par l'acquéreur, en sus de ses propres autres paiemens.

QUATRIEMEMENT.

Un Terrain situé rue Bienville, entre celles Royale et [illegible], mesurant quarante pieds de face à la rue Bienville, sur cent pieds de profondeur plus ou moins, mesure française; ensemble avec les améliorations qui consistent en une maison de résidence, étages et les autres édifices à deux [illegible] dans lesquels il se trouvent des chambres à coucher, chambres à domestiques, magasins, &c.

Conditions.—$17,155 comptant; le reste à un crédit de 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur la propriété.

ESCLAVES.

Roxanna, négresse âgée d'environ 28 ans, domestique de maison, avec son enfant Elizabeth, mulâtresse âgée d'environ 18 mois.

Caroline, négresse âgée d'environ 14 ans, domestique de maison.

Alexandre, nègre âgé d'environ 26 ans, travailleur au champ.

Francis, mulatre âgé d'environ 24 ans, travailleur au champ. Cet esclave est parti marron depuis l'an 1837, et depuis on n'en a jamais entendu parler. L'acquéreur courera en conséquence le risque de trouver et de s'emparer de cet esclave, lui-même.

Conditions.—Lesdits esclaves seront vendus à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque.

Les actes de vente seront passés en l'étude d'Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 d—5f 19,20,6, 15 23

AVIS.
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OCEAN.

L'ASSEMBLEE annuelle des directeurs de cette institution aura lieu le Lundi 1er février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp. No. 45. 12 janv—18

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nelle Orléans 14 janvier 1841.

L'ELECTION de douze directeurs, pour l'année 1841, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi 1er février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
14 jan G. LEGENDRE, secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE DU GAZ.
19 janvier 1841.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution sera tenue dans le local de la banque, lundi le 15 mars à midi. Par ordre du bureau.
20 jan—2 J. W. HOUSTON, caissier.

Bureau de la Compagnie d'assurance de l'Ouest contre les risques de la mer et les incendies

UNE élection de quinze directeurs pour l'année courante aura lieu au bureau de cette compagnie, lundi le 1er. février prochain, entre 11 heures et 1 heure
20 janv—12 L. MATTHEWS Président

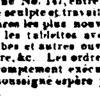

A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres différens, par des maîtres distingués, tels que Horace, Vernet, Bellange, Beaumué, Th. Gudin, Swebach, &c.

Ces tableaux sont exposés au premier étage du magasin de MM. Duvivier, Woodlief & Co., rue de Chartres, No. 40. Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le seront à l'encan sous peu de jours. 6 jan

RELIURE—Les banques et les bureaux publics peuvent avoir les livres reliés dans un joli goût et à des prix très raisonnables, en s'adressant au magasin de Librairie de NOARMN, STELL & Co.,

DEMANDE D'EMPLOI—Une personne possédant une grande expérience pour la conduite d'un atelier de nègres et la direction d'un briquetterie, désire trouver un emploi. Pour informations s'adresser à John F. Miller ou au bureau de l'Abeille.
18 janv—6f JESSE WILKINS.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; des tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
31 déc— C. L. SEIXAS

CHANGEMENT DE MAGASIN.—Le soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin de la rue Conti No. 20 au No. 9 de la rue St. Charles. Il remercie ses habitués de leur patronage et espère qu'ils le lui conserveront.
13 jan—10 P. SOUDÉ.

Succession de Bernard Fox.

LES créanciers de feu Bernard Fox, décédé, voudront présenter leurs réclamations et leurs titres à la soussignée exécutrice, ou à son chargé d'affaires M. John Mitchell, No. 82, rue Royale. 16 janv—6 ANNE FOX.

BŒUF—200 barils Mess et prime à l'inspection de Borant, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
19 jan 63, rue Gravier

PORC pour habitations—200 barils à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
18 jan 63, rue Gravier.

GRAISSE EN FEUILLES—500 barillets et 20 barils graisse en feuilles prime, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
18 janv 63, rue Gravier.

SACS DE PITRE—100 balles de 2 1-2 boisseaux chaque, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
19 jan 25, rue Gravier.

CLOUS—500 barillets clous de Boston en magasin; 200 do. en débarquement du navire Ferax, à vendre par
19 jan WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier.

TRAITES sur la Havane en sommes au gré des acheteurs et à courte vue, à vendre par
19 jan J. ROBERT & Co 3, rue des Magasins.

MAIS—3000 boisseaux, en magasin et à vendre par
JOHN R SHAW,
19 janv 24, rue Poydras.

PLOMB—10 barillets barres de plomb, à vendre par
JOHN R. SHAW,
19 janv 24, rue Poydras.

POMMES de Terre d'Irlande en barils et en paniers, à vendre par A. GOW,
19 janv 29, rue Bienville

CACAO 50 sacs cacao de Guayaquil, à vendre à bon marché pour clore une facture par J. N. RICULFI,
19 janv—3 44, rue Toulouse

$50 DE RECOMPENSE.

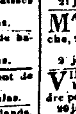

PARTI marron de la boulangerie de la rue Bourbon, No. 74, hier, vers une heure du matin, le nègre FRANCOIS ou CHAPEAU, boulanger, appartenant à M. M. Nicaud; Français et âgé d'environ 24 ans, de la taille de cinq pieds, d'une assez forte constitution, grosses lèvres, un bouquet de barbe au menton, yeux saillans, un peu cambré, et voûté, n'ayant qu'une dent à la mâchoire supérieure. Il est supposé qu'il changera de vêtement, car il a enlevé avant son départ, un habit, pantalon et gilet bleu, et un gilet blanc

On pense qu'il se tiendra dans la seconde municipalité où il a déjà été pris faisant la cuisine dans des petits bals à bord de navires ou bateaux à vapeur travaillant de même métier.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le conduira au No. 74 susdésigné. Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 14 jan—10

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.

Grande vente de vins garantis d'importation directe. MERCREDI prochain, le 27 courant, au magasin no. 7, rue de la Vieille Levée, il sera vendu sans réserve pour clore des consignations:
30 1/2 de barriques vin Madère,
60 do. de London Particular,
18 1-4 pipes do do.
20 1/2 pipes do do,
3 1/4 de barriques vieux London Particular,
2 1/2 pipes do do,
3 pipes do do,
3 1/4 de barriques vieux vin de Madère de réserve,
3 1-2 pipes do do do,
3 pipes do do do,
30 caisses de deux douzaines, chaque, vieux London Particular.

Conditions—Toutes sommes audessous de $100 comptant; au dessus de $100, 4 mois; de $500 à $1000 6 mois, et au dessus de $1000, 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Aussi, à la même heure et même endroit: [illegible] barriques [illegible] Bordeaux. Chaque [illegible] chaque, [illegible] de Mo [illegible]

[illegible]

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu à midi prochain, [illegible] St. Louis, à la Bourse de la Cité
La griffonne Rosalie, créole, âgée d'environ 36 ans, bonne ménagère, blanchisseuse, repasseuse parfaitement bien, bonne domestique [illegible]

Conditions: [illegible] comptant [illegible] 23 janv

PAR P. E. TRICOU.

JEUDI 4 février 1841, il sera vendu à cinq heures du [illegible] au domicile de feue Thérèse F. Palmer et de A. W. L. Palmer son mari, au faubourg Washington, rue de la Levée, entre les rues St. Ferdinand et Montegut, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 janvier 1841, à la requête et sous la direction de Mr. E. L. [illegible], seul syndic des créanciers de ladite Dame Thérèse Palmer, épouse séparée de biens de A. W. L. Palmer, les effets mobiliers abandonnés par ladite Dame Thérèse Palmer à ses créanciers et consistant en ses tables et à huile, divers ustensiles de boulangerie et de distillerie, un lot de camomille, deux chevaux et deux charettes.
Conditions: comptant. 3 janv—23, 30 j 4 fev

PAR P. E. TRICOU.

JEUDI 25 février 1841, il sera vendu à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 janvier 1841, à la requête et sous la direction de E. L. Renard, seul syndic des créanciers de Thérèse Palmer, épouse séparée de biens de A. W. L. Palmer—les esclaves ci-après décrits, propriété ci-après décrite, abandonnés par ladite Dame Thérèse Palmer à ses créanciers, savoir:

1. L'esclave nommé Nelson, nègre âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

2o. Un lot de terre situé au bas de cette ville dans l'ilet compris entre la rue de la Levée ou chemin public et les rues St Ferdinand, Moreau et Montegut, figuré sur un plan de dix-sept fevrier 1836 par Mr. C. F. Zimpel dressé le 23 février 183 par M. L. E. Pilie et Jean Comeaux, joint au présent de cette vente et annexé à un acte de dépôt passé devant Felix de Armas, le dit notaire public, en cette ville le 1er mars 1836. Ledit lot de terre désigné par le No. quatre, ayant, mesure américaine, sur une ligne oblique vingt trois pieds cinq pouces et deux huitième de pouce de face à ladite rue de la Levée ou chemin public, même quantité sur la ligne du fond aussi oblique et commençant par le fond à la pointe de figure aussi plan qui est à l'usage commun des anciens dix-sept lots de terre y compris de profondeur sur chacune des lignes de droite et de gauche, à partir de l'alignement de la rue ladite Levée ou chemin public jusqu'à la ligne du fond, limite de ladite passage: ledit lot No. 3, ensemble le magasin qui se trouve dessus construit en briques et à deux étages au dessus et couvert en ardoise et figuré au plan.

Conditions: Pour du comptant jusqu'à concurrence de la somme de deux mille cinq cent trente trois piastres et trente trois cents et un tiers et le surplus à un crédit de un an depuis le 4 mars 1839 payables avec intérêt de 10 pour cent l'an, à six et douze mois, en billets endossés à la satisfaction et assurés par hypothèque sur ladite propriété.

Les actes de vente seront passés pardevant Adolphe Mazureau notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 janv

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu lundi, le [illegible] février prochain, à midi, à la Bourse St. Louis.
Une certaine portion de terre située dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive gauche du Mississipi, à douze milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, ayant un quart arpent de face au fleuve, et s'étendant de la profondeur ordinaire [illegible] jusqu'au lac Pontchartrain, c'est à dire à environ 8 milles. Cette portion de terre est bornée d'un côté par la propriété de Charles Fortier et sur le côté opposé par la propriété de [illegible] ainsi que les rangs entre vingt-six [illegible] La route de la Métairie passe à travers cette propriété dans la longueur d'un mille et un quart.

Conditions—$4000 comptant, $4000 à 6 mois, et la balance à 4, 5 et 6 ans à crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 j—8

PAR J. A. BEARD.
Esclaves de Ville.

IL sera vendu samedi, le 23 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

DICK, nègre âgé de 17 ans, domestique de bateau à vapeur.
ELIZA, 16 ans forte négresse, bonne domestique de maison et blanchisseuse.
SAM, 24 do bon cocher et jardinier.
PETER, 15 do bon laquais.
ANDREW 15 do do
CHARLES 17 do mulatre, parle français et anglais, est bon laquais et charpentier.
SUSAN, 19 do mulâtresse et un enfant, Susan est bonne blanchisseuse, repasseuse et couturière.
DANIEL, 22 do bon garçon de magasin, domestique d'un excellent caractère.

Les esclaves ci-dessus sont tous pleinement garantis.
Conditions comptant.

Aussi—WILEY, griff, âgé de 24 ans, bon domestique de maison, d'un caractère excellent, est vendu parce qu'il n'est vendu que pour une faute.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 8 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi—REUBEN âgé de 24 ans bon domestique de maison, est un garçon excepté qu'il est de la maison quel il a de l'air.
Conditions comptant.

Aussi—Plusieurs esclaves de champ et autres domestiques. Pour de plus amples renseignements voir la catalogue. Les actes de vente par devant J. B. Marks not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAR J. A. BEARD

IL sera vendu samedi le 23 courant, au magasin de la Commune No. 36, un lot considérable de vêtements fashionables de New York, consistant en redingottes, pantalons, vestes de batiste, gilets &c. 21 j

TOILE D'EMBALLAGE AVARIÉE.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan samedi, le 23 courant, à 10 heures, au magasin No. 36 rue de la Commune, 22 j de toile d'emballage forte de 4 pouces, un peu avariée en venant dans le port, et vendus pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 22 janv

PARM. BARNETT & CO.

IL sera vendu samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis
Une négresse nommée Juli a, âgée d'environ 17 ans, cuisinière et blanchisseuse, est vendue parfaitement garantie des vices et maladies prévues par la loi.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à 4 et 8 mois, en billets endossés et hypothèque.
Les actes de vente en l'étude de E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 j

Vente des Gardiens du Port.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu lundi, le 25 courant, à 11 heures, au No. 6, rue de la Neuve Levée,
300 sacs café Rio, avariés, à bord du brick Betty ans la traversée de Rio Janeiro dans ce port, et vendus sous l'inspection et par ordre des Gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 22 jan

Domestiques créoles.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu samedi, le 23 courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
La griffonne Evelina âgée d'environ 19 ans, bonne gardienne d'enfants et fille de maison. Elle est créole, parle anglais et français et est pleinement garantie des vices et maladies.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant D. L. McKay not. pub. aux frais de l'acquéreur. 21 jan

PAR ANDRE D'DORSOURT.
(Vente Positive.)

IL sera vendu samedi 23 janvier prochain à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale. Un lot de terre situé au Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Villeré, mesurant au pied [illegible] 53 pieds 2 pouces 4 lignes face au dit Chemin du Bayou, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre les parallèles, ensemble les bâtisses consistant en une jolie maison avec 2 grands appartements, 2 grands cabinets pour les chambres à coucher, une galerie, et dans la cour une cuisine &c.

Conditions:—1-3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, pardevant Felix Percy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 19 jan—6.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu samedi, le 23 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale:

Le trois mâts américain fin voilier McLELLAN, jaugeant 374 tonneaux, doublé et cheville en cuivre, et en bon état sous tous les rapports, ensemble avec ses agrès et apparaux et tel qu'il se comporte aujourd'hui au quai entre les rues Louisa et Clouet. L'inventaire sera montré au bureau de vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au capitaine à bord.
Conditions à la vente. 15 jan—8

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Briquetterie et Ateliers de charpentier.

IL sera vendu, Samedi, 23 janvier courant à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Une habitation située en face de Carrollton, installée en briqueterie, ayant 2 arpents de face au fleuve, sur de profondeur, courant un peu en fermant, ensemble les constructions consistant en une maison de maître, cuisine, en briques, un fourneau de briqueterie de 7000 0 milliers de briques, un hangar sous lequel se trouve une autre [illegible] machine, un autre sécheur de 100 pieds de long sur 20 de large garni de machine, une maison en bois servant de logement aux [illegible] environs de la Nile-Orléans et est cultivable à 60 arpents du fleuve et la batture en est mesurée, et 20 ESCLAVES.

Azor, âgé de 45 ans.
Denis, âgé de 37 ans.
Sampagé de 34 ans.
Davis âgé de 35 ans.
Pissans, âgé de 30 ans.
Joe, âgé de 16 ans.
Augustin, âgé de 19 ans.
Céleste, âgée de 15 ans.
Isabelle, âgée de 13 ans.
Leah, âgée de 14 ans.
Noel, âgé de 11 ans.
Congo, âgé de 18 ans.
Onésime, âgé de 14 ans.
Agiace, âgée de 34 ans.
Jean, âgé de 66 ans.
Hélène, âgée de 31 ans et ses trois enfans,
Antoine, âgé de 10 ans,
Anne, âgée de 5 ans,
Juliette, âgée de 1 1/2 ans.
Sucky, âgée de 21 ans et ses quatre enfans,
Terence, âgé de 10 ans,
Céleste âgée de 8 ans,
Lily, âgée de 4 ans,
Marie âgée de 2 ans.
Rosalie, âgée de 26 ans et son fils
Franck, âgé de 8 ans
Louise, âgée de 24 ans et son fils
Nicolas, âgé de 2 1/2 ans.
Marguerite âgée de 22 ans et son fils
Tom, âgé de 5 ans.

La plus grande partie de ces esclaves sont Créoles et plusieurs d'entr'eux sont d'excellens domestiques et très intelligens. Cette vente se fera sans aucune réserve, le vendeur M. Grenier frères étant sur le point de partir pour l'Europe.

Conditions: pour les esclaves 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Conditions: pour la briqueterie 1, 2 et 3 ans de crédit. Le tout en billets [illegible] endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves resteront hypothéqués [illegible] de la briqueterie. Les actes de vente se passeront pardevant Jules Mossy not. pub. 6 janv—11

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu jeudi le 18 février, à midi, à la Bourse St. Louis en vertu d'un ordre de l'hon. Juge A. M. Buchanan, juge de la Cour du 1er District de la Louisiane, en date du janvier 1841.

L'esclave RICHARD, âgé de 24 ans, bon cuisinier, parlant français et anglais, abandonné par [illegible] à ses créanciers.
Conditions, comptant. [illegible] jan

A VENDRE.

UN PIANO à six octaves bon pour des commençants, qu'on donnera à un prix avantageux.
S'adresser pour le voir, au bureau de l'Abeille. 6 janv